



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 24 mars 2016

Étaient présents :

Mr CLAUDEL Hubert, Maire,
Mme, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel,
adjoints,
Mme, Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel,
conseillers délégués aux adjoints,
Mme PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, Conseillers municipaux.
Absentes : Mmes GALLET Aurore, LACHERY Charlotte.

Secrétaire de séance : Mr GENEY Jean Michel

Mr le Maire fait part au conseil municipal que depuis le dernier conseil, il y a eu :

* le décès de Mme Bernadette BISCHOFF, demeurant 18, rue du tissage,
Il adresse ses sincères condoléances à la famille.

Pas de naissance, ni de mariage.

Délibération 2-2016/03/011 : Demande d'aide au département au titre des amendes de police :

Le Maire fait part au conseil municipal que la circulation "rue de la Libération " a augmenté du fait du sens unique "rue de la Vierge". Il indique que pour le ralentissement des automobiles "rue de la Libération, la pose de plateaux ralentisseurs et une limitation de vitesse à 30 km/h sont nécessaires. Il leur fait part du devis pour la pose de l'un d'eux en début de la "rue de la Libération" au niveau de l'habitations n°18 et l'autre en fin de cette rue au niveau des habitations n° 23/25 -27. Le coût de cette réalisation est de 9 488.00 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide auprès de Mr le Président Départemental au titre des Amendes de police et autorise le Maire à déposer le dossier de demande d'aide.

Délibération 2-2016/03/012 : Subventions 2016 :

Le Maire fait part au conseil municipal des subventions versées en 2015 aux associations et des demandes pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir 2 350 € au titre des subventions 2016 et d'inscrire la dépense correspondante au budget 2016 à l'article 6574.

Délibération 2-2016/03/013 : Taxes locales 2016 :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. (majoration de 1.09662 %)

Les taux des taxes 2015 sont :

- Taxe d'habitation : 12.63 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.14 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41.22 %
- CFE : 17.49 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les taux des taxes 2016 pour un produit attendu : 88 927 €

soit les taux pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 12.75 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41.62 %



- CFE : 17.66 %

Délibération 2-2016/03/0014 : Maintien de la maternité de Remiremont (88) :

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une réorganisation des services de santé dans le Département des Vosges est actuellement menée par l'Agence Régionale de Santé et vise à la fermeture de la maternité de Remiremont (88). Le maire indique également au conseil municipal de l'impact sur la population de cette éventuelle fermeture de la maternité mais également sur celui qui aura lieu sur notre commune vu que la plupart des naissances des enfants de Haut du Them - Château Lambert naissent à la maternité de Remiremont (88). Il propose au conseil municipal de prendre une délibération de soutien pour le maintien des services de la maternité à Remiremont (88). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre tout projet de suppression des services de la maternité de Remiremont (88).

Délibération 2-2016/03/0015 : Amélioration électrique et d'optimisation énergétique des installations d'éclairage public: Demande d'aide au SIED 70 :

Le Maire fait part au conseil municipal des différents devis et propositions pour le remplacement des lanternes d'éclairage public sur la commune de Haut du Them - Château Lambert, permettant une forte économie d'électricité (LED). Le montant estimatif pour le remplacement de ces lanternes d'éclairage public est de 41 700 € HT, subventionnable à 80% €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite une aide du SIED 70 pour le remplacement des lanternes d'éclairage public et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Questions diverses :

Le maire informe le conseil municipal :

- que la commune de Haut du Them - Château Lambert va participer au concours "Grand prix du patrimoine" du Pèlerin Magazine pour l'église de Château Lambert.
- de proposition de vente à la commune de plusieurs parcelles ;
- du courrier de la CGT des finances publiques l'informant de la fermeture probable de la trésorerie de Melisey au 1er janvier 2017.

Vu pour être affiché le 14 mars 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 07 avril 2016

Le Maire. Hubert Claudel

